

Les infirmiers spécialistes pourront PRATIQUER DES ACTES MÉDICAUX

▣ La ministre de la Santé pose un cadre juridique pour les infirmiers de pratique avancée.

► Aujourd'hui, une dizaine d'infirmiers spécialisés pratiquent dans notre pays. Aucun cadre légal n'entoure la profession appelée "infirmiers de pratique avancée". La ministre de la Santé publique, Maggie De Block, a souhaité faire changer les choses en offrant un cadre juridique à ce métier, afin de garantir les meilleurs soins possible aux patients.

"La définition exacte du profil de compétences n'a pas encore été établie", précise le cabinet de la ministre de la Santé publique. Cependant, on sait d'ores et déjà que les "infirmiers de pratique avancée" pourront pratiquer certains actes médicaux, en concertation avec les praticiens principaux.

"Outre l'administration des soins infirmiers, un infirmier de pratique avancée pourra exercer certaines activités médicales en étroite collaboration avec le médecin", précise-t-on au ministère de la Santé. Cela pourrait concerner, par exemple, "le suivi d'un traitement ou la prescription de certains examens ou médicaments". Comme la prescription d'une analyse sanguine ou la demande d'un examen fongique.

Ces infirmiers sont définis par le Conseil fédéral de l'art infirmier comme assumant "d'autres rôles que ceux des infirmiers responsables de soins généraux, des infirmiers spécialisés et des infirmiers con-

sultants. Sa pratique approfondie (discipline infirmière, pour les situations ou des activités complexes telles que coordination des soins, éducation des patients...) et étendue (autres disciplines, notamment médicale mais aussi psychologique, physiothérapeutique, diététique, etc., en gardant une pratique complémentaire à celle des autres professionnels de la santé)."

LA MINISTRE souhaite également que ces infirmiers soient un relais entre les avancées et études scientifiques concluantes et leurs confrères, sur le terrain. Et ce, dans le but d'améliorer les soins et la pratique clinique. Ils pourront former les infirmiers avec qui ils travaillent.

"Les infirmiers de pratique avancée ont un pied dans la pratique et l'autre dans la science", détaille Maggie De Block. "Ils sont ainsi parfaitement placés pour traduire les dernières découvertes scientifiques en pratique clinique, afin que les patients puissent toujours compter sur des soins de la meilleure qualité possible. Grâce à ce cadre juridique, nous voulons développer davantage ce rôle."

L.C.C.